Assemblée Générale Ordinaire 2022
Procès-verbal

Date et horaires
28 avril 2022 – 18h

Animateur·trice
Patrick Johner (PJ)

Rédacteur·trice du procès-verbal
Camille Spühler (CS)

Participant·es
Sarah Sandoz (S.), Patrick Johner (PJ), Benjamin Kern (BK), Thomas Delicado (TD), Sophie Mengotti (SM), Lisa Segui (LS), Sophie Philipona (SP), Karine van Trappen (KVT), Gregory Trolliet (GT), Marc-Antoine Latorre (MAL), Edouard Sabot (ES), Delphine Bueche (DB), Scott-Schmitz Leuffen (SSL), Lia Giacomini (LG), Aymeric Bouleau (AB), Zacharie Vandini (ZV), Léo Zoppi (LZ), Yannick Trolliet (YT), Michele Muniz (MM), Anouk Deleaval (AD), Guilhem Kokot (GK) (parti à 19h30), Thomas Tripod (TT), Athéna Leroy (AL), Loïc Lopez (LL), Camille Spühler (CS), Sophie Leclère (SL), Madeline Claude (MC), Aurélie Riedweg (AR), Barnabé Dumont (BD), Elza Anzules (EA) (arrivée à 19h)

Excusés-es
Adrien Michel, Youniss Mussa, Julie Lefèbvre, Lucie Rudaz, Sophie Claivaz, Romane Claivaz, Thomas Cornaz.

Patrick Johner ouvre la séance. Il précise que plusieurs membres du comité sont malheureusement absent·es ce soir : notre Président Adrien Michel est en arrêt pour raisons de santé, Youniss Mussa est à Londres pour le passage d'examens universitaires et Julie Lefèbvre est en formation professionnelle hors du Canton de Genève. Patrick Johner assurera le rôle de président de séance remplaçant. Benjamin Kern (BK) et Patrick Johner (PJ), Karine van Trappen (KVT) et Sarah Sandoz (S.) représentent le Comité.

PJ propose de faire un tour de table pour que les membres de l'Assemblée puissent se présenter.

Demande individuelle : Discussion camp Imagine octobre 2021, en présence de Marc-Antoine Latorre et Edouard Sabo, médiateurs externes

Discussion animée par Monsieur Marc-Antoine Latorre, superviseur, et Monsieur Edouard Sabot, facilitateur et tiers neutre *(détails de la discussion dans l'annexe au procès-verbal)*.

A la fin de la discussion, YT annonce officiellement sa démission en tant que membre et quitte l'AG. Il est suivi par SSL, EA, ZV, GT et DB. Départs à 19h15.

Approbation de l'ordre du jour

PJ demande s'il y a des commentaires sur l'OJ. Aucun commentaire.

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2021

PJ demande s'il y a des commentaires sur le PV. Aucun commentaire. PJ dit considérer le PV comme accepté.

Rétrospective de l'année 2021 et présentation du rapport d'activités et des comptes

PJ passe la parole à S. pour le rapport d'activité.
S. propose à l'Assemblée d'interrompre sans gêne pendant qu'elle parcourt le RA afin de poser toute question utile à une meilleure compréhension. Elle remercie AD pour le soin apporté au RA qui permet de mettre en lumière le travail réalisé par l'Association auprès de nos partenaires et soutiens.
Mot de la Direction : beaucoup de temps et d'énergie investis par l'équipe d'animation pour donner de la visibilité à notre secteur d'activités. S. remercie l'équipe d'animation.
S. a initié un gros projet d'optimisation des processus de gestion, ce qui n'était pas facile en période post COVID-19. Dans ce cadre, le Groupe de Travail Monitorat (GTM) a été initié l'année dernière, et est actuellement en recherche de financements. Tout ce que S. avait mis en place pour le Contrat de Prestation 2022-2025 n'a pas pu être accepté car le délai était trop court, mais permet de pouvoir y travailler pour le CP 2025-2028. S. a le sentiment d'avoir levé le couvercle et de devoir travailler sur beaucoup de projets en même temps.
S. précise que les bureaux ont été réaménagés, et que c'est une très bonne chose pour les personnes qui y travaillent mais également pour les personnes qui sont accueillies.
Grâce au soutien sans faille de nos partenaires financiers, nous avons la chance de pouvoir proposer du matériel de qualité sur les séjours et accueillir un grand nombre d'enfants en situation de précarité.
L'année dernière c'était les 55 ans du CPV, et la bd de Titeuf en camps de vacances a pu être offerte à tous·tes les participant·es et les monos.
On constate également un renforcement des partenariats : S. est présidente de la Charte Qualité, le CPV a symboliquement reçu le don de deux parts de la SCI St-Sorny ; entre autres partenariats renforcés.
S. précise être disponible pour toutes questions par e-mail ou téléphone après l'Assemblée.

Elle passe la parole à SP pour la partie séjours.

SP commence par quelques mots pour présenter l'équipe d'animation. Sur l'année 2021, il y a encore eu des impacts du COVID-19 avec des annulations de séjours, ce qui explique la différence entre les séjours organisés (135) et les séjours ayant réellement eu lieu (109).
2021 a vu la création d'un programme participatif qui a énormément renforcé l'engagement des bénévoles.
S. tient à préciser que le CPV travaille beaucoup sur la qualité, et particulièrement sur la gestion des urgences actuellement.

S. reprend la parole sur le Droit aux Loisirs pour toutes et tous. Stratégie de recherche de fonds dans laquelle 1 CHF donné pour l'Association va directement aux enfants.
Actions directes :

- Fonds Mimosa que les familles genevoises en situation de précarité peuvent solliciter ;
- Fonds Helvetia-Mix, créé en 2019, pour que des enfants issus de la migration puissent participer gratuitement à nos activités.

S. anticipe la question sur les personnes touchées par la guerre en Ukraine et explique que pour le moment aucune solution n'est trouvée mais que c'est en discussion.

Actions indirectes :

- Fonds projets qui est activé sur certains séjours aux activités coûteuses (équitation, voile, voyage, etc.)
- Fond Loisirs pour Tous qui permet de faire baisser les prix de tous les séjours de 3 CHF par jour et par enfant.

S. remercie la Fondation Albatros qui est active et soutient la majorité de nos projets.

S. redonne la parole à SP pour la partie formation.
SP explique la formation en ligne a perduré après le retour au présentiel pour permettre une certaine flexibilité concernant les arrivant·es de dernière minute et de les encadrer de manière qualitative pour leur première expérience.
La commission de formation a été dissoute en 2021 pour quitter la gouvernance du Comité et intégrer la gouvernance de l'équipe d'animation sous l'égide de MM.
Projets en cours : travail sur la reconnaissance EDUQA pour rendre les formations Charto-Compatibles. Certaines formations sont déjà reconnues par la Charte, mais l'équipe continue à travailler pour que le reste des formations soient également reconnues.
S. remercie MM et les formateurices pour le travail accompli et l'accompagnement du changement institutionnel.

S reprend la parole concernant l'organigramme. Elle remercie toutes les personnes sortantes pour leurs contributions. S. présente la nouveauté des cadres intermédiaires, qui ont chacune la responsabilité d'une partie du CPV. Ce qui permet une clarification des zones de responsabilités de chacune.

S. passe la parole à KVT pour les comptes.

KVT commence par les actifs et les passifs qui résument ce que l'Association possède et ce qu'elle doit. Il y a toujours comme chaque année la comparaison avec l'année précédente.
Ce qui est notable c'est que le CPV a fini l'année avec beaucoup moins de liquidités que l'année précédente, du fait que le CPV n'a pas reçu la première tranche de subvention de l'État de Genève (DIP) habituellement accordée en janvier. La deuxième chose notable est l'apparition des parts de la SCI St-Sorny dans les actifs immobilisés, ce qui augmente très légèrement la fortune de l'Association.
Au niveau des passifs, un important nettoyage des créances dues aux parents a été effectué. En conséquence, les créances sont moins importantes que l'année précédente.
Un compte semble apparaître deux fois : dans les dettes à court terme et dans les dettes à long terme. KVT explique qu'à la fin de chaque exercice comptable, une part du bénéfice (taux fixe : 9%) doit être calculée et placée dans un compte de dette à long terme. À la fin du contrat de prestations avec l'État de Genève, cette dette passe des dettes à long terme dans les dettes à court terme. C'est le cas cette année, le CPV devra reverser CHF 1'253.06 à l'État de Genève.
Le déficit de CHF 24'145.20 de cet exercice est peu important et largement absorbable par le bénéfice constaté l'année précédente. Le but de l'exercice comptable associatif est toujours d'avoir un résultat comptable proche de CHF 0.-, ce qui est un exercice complexe.

Concernant les recettes et les charges : les recettes des séjours sont inférieures à ce qui avait été budgété, dû à un remplissage des séjours de 88%, un peu plus bas que les années précédentes. En effet, plusieurs séjours ont dû être annulés à cause du COVID, particulièrement en février et à Pâques.
Les subventions constatées sont supérieures à ce qui avait été budgété, dû principalement à la subvention de l'OFAS qui est très complexe à prévoir.
PJ précise que le budget est l'autorisation de dépense de l'équipe et que plus il est juste, plus il donne de l'autonomie à l'équipe.
Les recettes diverses sont également inférieures à ce qui a été budgété, car il y a eu peu d'enfants en dehors du canton de Genève qui ont participé aux activités de l'Association.
Par rapport à Groenroux, il a été décidé d'arrêter de louer la maison aux privés et écoles, cela représentait trop de charges et de coûts cachés. Il y a également eu en 2021 de grosses charges d'énergie (cette année la citerne de mazout à remplir, par exemple).
Les frais de locaux sont élevés parce que les bureaux ont été réaménagés en novembre (dépassement de budget validé par le Comité).
Des frais de télétravail importants ont été engagés dans les frais administratifs (principalement pour l'informatique). Là aussi, ces frais ont été validés par le Comité.
Comme pour l'exercice précédent, il y a une volonté de mettre en avant les frais engagés par rapport à la situation sanitaire dans un compte de charges exceptionnelles.

Les charges et les produits des fonds affectés sont équilibrés, ce qui veut dire que l'Association a bien distribué ce qu'elle a reçu.

PJ remercie les moniteurices d'avoir bien tenu leurs comptabilités de séjours. Sur le déficit, il précise que ce sont entre autres les annulations de séjours et les camps peu remplis qui ont couté très cher.
Il remercie encore une fois l'équipe pour la tenue des comptes. Il remet en avant l'importance d'avoir un budget avec une bonne concordance avec la réalité, et précise qu'un gros travail a été fait dans ces dernières années et continuera en 2022.
Il souhaite également mettre en avant que la recherche de fonds au CPV est très efficace. Il dit qu'on « a la chance qu'on s'est donnée » et félicite l'équipe en charge de la recherche de fonds.
PJ met en avant que le coût d'un camp reste élevé dans l'absolu et que l'objectif de baisser le prix des camps est nécessaire.

S. rebondit dessus en disant que l'objectif de S. et KVT est de réduire le prix des camps pour les familles et que leur gros travail consiste à dénicher les coûts cachés pour réussir à produire plus avec le même argent qu'actuellement.

S. réitère ses remerciements aux monos, sans qui les camps ne seraient pas possibles. S. précise également encore une fois qu'elle est disponible par mail pour toute question.

Approbation des comptes et du rapport des vérificateurs des comptes (votes)
PJ reprend la parole pour le vote sur les comptes et lit la lettre des vérificateurs des comptes qui atteste que le contrôle restreint des comptes a été conduit correctement. Selon leur appréciation, les comptes sont conformes aux exigences légales et aux statuts.
La totalité des actifs au 31 janvier 2022 s'élève à CHF 1'049'514.38. Le résultat de l'exercice 2021-22 est un déficit de CHF 24'145.20.

PJ propose d'accepter les comptes et d'approuver le rapport des vérificateurs. BD s'abstient. 12 voix pour. 13 voix votantes en tout.

Décharge du Comité pour la gestion financière pour l'exercice 2021 (vote)
PJ demande la décharge du Comité pour la gestion financière de l'exercice 2021. LG demande à expliciter le terme : PJ explique qu'en donnant décharge, le Comité n'est plus responsable des comptes, c'est l'Assemblée Générale qui en est responsable. BD s'abstient. 12 votes pour. 13 voix votantes en tout.

Élection des vérificateurices des comptes 2022 (vote)
PJ propose de continuer avec l'entreprise RSM Audit Switzerland pour une quatrième année. Vote à l'unanimité. 13 voix votantes en tout.

Règlements fonds affectés : Fonds apprentissage et Fond GTM (vote, c.f. document joint à cet ordre du jour)

PJ explique que KVT a présenté plusieurs fonds affectés, et qu'ils doivent faire l'objet d'un règlement. Un fonds « Bourse d'études » a été créé en 2021, dans le but de gérer les bourses d'études octroyées pour les personnes en formation au CPV. S. précise que le CPV répond aux normes SWISS GAAP RPC, qui assurent que la manière de gérer les comptes est conforme au droit Suisse et aux règlements imposés par différents financeurs, et qui cadre grâce à des normes strictes la manière dont sont utilisé les fonds de l'Association.
AB demande ce qui se passe s'il reste de l'argent à la fin des études de la personne boursière. S. répond que les fonds peuvent être réutilisés pour un autre projet (avec accord du bailleur uniquement), conservés ou restitués. KVT précise que la manière dont sont utilisés les fonds doit être explicitée aux financeurs, et que sur ce fonds « Bourse d'études », la somme allouée sera entièrement versée à la personne en formation ; à la fin de l'année scolaire, le fonds sera donc vide. Dans le cas inverse, le CPV devrait rembourser à la Fondation.

PJ avance qu'un deuxième fonds pour le GT Monitorat a été créé, afin de financer le groupe de travail sur le monitorat. Étant donné que ce groupe de travail est financé par plusieurs organismes, il est plus facile de créer un fonds dédié pour en gérer les finances.

Vote à l'unanimité. 13 voix votantes en tout.

Élection complémentaire Comité (votes)
PJ passe la parole à TD qui se présente au Comité, il précise qu'il est venu à plusieurs reprises aux séances du Comité et qu'il a la vision de ce qu'implique d'intégrer le Comité.
TD explique qu'il est dans le CPV depuis 18 ans, mais qu'il arrive à un moment dans sa vie où il a envie de s'investir dans le CPV d'une autre manière qu'exclusivement sur les séjours.
PJ l'accueille avec plaisir au sein du Comité et le félicite et le remercie pour son engagement.

S. ajoute que si certaines personnes sont intéressées à rejoindre le Comité, il ne faut pas hésiter à contacter le Comité pour procéder comme TD et suivre une période d'observation.

Élection par acclamation.

Divers
PJ explique que le dernier point a été demandé par SM, intitulé « indemnisation des moniteurices ».
SM explique cela fait une 15aine d'années qu'elle participe à des camps en tant que monitrice, et qu'organiser un camp demande beaucoup d'investissement en termes de temps, d'énergie, de préparation en amont et de suivi après camp. Elle dit porter sa propre voix mais également celles de certaines autres personnes pour demander au CPV de prendre en compte toutes ces données. Elle estime que c'est une journée de

travail entier qui n'est pas prise en compte et rémunérée (supervision, prépa, courses avant le séjour, bilan, etc.).
Elle précise également que le CPV est en tête de liste pour les organismes proposés aux étudiant·es d'éducation sociale de l'Université de Genève qui doivent faire un séjour obligatoire et que de bonnes conditions d'engagement pourraient grandement faciliter notre recrutement.
PJ confirme que la demande a été entendue et donne la parole à S.
S. questionne le monde économique sur lequel repose notre secteur d'activité. Des jeunes adultes en formation s'engagent à moindre coûts et dans un cadre contractuel à clarifier, pour accompagner des milliers d'enfants chaque année. Ces constats, et d'autres, ont ainsi mené à la création du Groupe de Travail Monitorat qui a pour mission de comprendre sur quoi repose le secteur d'activité. S. met en avant qu'elle rejoint complètement SM et la remercie d'avoir amené le point en AG. S. précise qu'elle ne peut pas amener un élément de réponse probant à SM aujourd'hui, car la réalité financière du CPV l'en empêche, mais S. tient à préciser que c'est un combat qu'elle mène activement. Les prochaines étapes de ce groupe de travail Monitorat sont la clarification d'un contrat, la rédaction d'un guide des bonnes pratiques, et la mise en lumière du travail de monitorat.

S. met en avant l'enjeu financier que cela implique : les moniteurices sont souvent des étudiant·es qui ont besoin de sources de financements pendant les périodes de vacances. Elle précise également que c'est très important de communiquer le fait de travailler sur ce point, mais qu'elle ne peut pas garantir que la finalité soit positive.

MC demande s'il y aurait des personnes intéressées à financier les encadrant·es. KVT répond que c'est le problème des financeurs privés, car ce sont en général des engagements ponctuels, à l'inverse des subventions. Rien ne garantit donc de trouver un financement pérenne qui permette de réévaluer les indemnités bénévoles. Qui plus est, il est déjà compliqué de trouver des fonds pour des enfants genevois, alors faire financer des frais d'infrastructures qui s'apparentent à du salaire est presque une mission impossible.

PJ précise qu'il s'agit d'un travail de lobby car c'est un projet à porter politiquement. S. répond à MC qu'aujourd'hui personne n'est intéressé, mais qu'une fois que le travail de lobby aura été commencé, une recherche de fonds ciblée sera peut-être possible.

MC questionne le fait que le défraiement soit reconnu comme salaire. KVT précise que juridiquement l'indemnisation n'est pas un défraiement car elle ne répond pas un remboursement de frais effectifs, mais est bien considérée comme un salaire dans ce gap juridique. De plus, les moniteurices sont assurés de la même manière que les employé·es salarie·es et payent des cotisations sociales.

À la suite de cette discussion, S. demande comment communiquer ces informations aux monos, sur l'avancée du Groupe de Travail Monitorat et son avancée. Elle demande si l'infolettre est pertinente ?

SM propose de mettre un point spécifique à l'AG 2023.

SP explique qu'en cas de questions, il ne faut vraiment pas hésiter à faire des demandes à l'équipe professionnelle, qui prend volontiers du temps pour y répondre.

AB précise qu'intégrer un suivi des différents projets les concernant sur papier pour les moniteurices serait peut-être plus pertinent que la newsletter.
S. explique qu'un temps existait un journal du CPV, et qu'il pourrait à nouveau exister mais seulement pour le public des monos.

PJ demande si quelqu'un a un autre point à présenter à l'AG.

LZ amène le fait que le statut du droit à l'image des monos n'est pas très explicite, et certain·es moniteurices questionnaient le fait de retrouver des photos d'elleux sur le site ou dans la communication du CPV, même si ces différentes gênes ont été gérées de manière tout à fait correcte sur le moment. LZ demande une communication claire sur le droit à l'image et l'utilisation des clichés.
S. précise que purement contractuellement, le CPV a le droit à l'image des participant·es et des monos au travers des contrats et des conditions générales de vente. Elle remercie LZ d'avoir amené le point et le reprend avec AD pour réfléchir à comment intégrer le droit à l'image de l'enfant et des monos plus clairement.

PJ précise le CPV a le droit à l'image des participant·es et des monos dans le cadre des activités du CPV, mais pas en dehors.

PJ clôt l'AG à 21h06 en remerciant toutes les personnes qui font que nous offrirons des séjours cet été à de nombreux enfants, tout en espérant retrouver les personnes présentes lors de la prochaine Assemblée Générale du CPV.

Genève, le 28 avril 2022

Patrick Johner
Trésorier

Sarah Sandoz
Directrice